



Accident de la route avec deces de ma fille de 22 ans elle conduc

Par **sakouk**, le **03/12/2008** à **14:29**

bonjour,ma fille de 22 ans est decedee dans un accident de voiture dont elle etait la conductrice, le vehicule ne lui appartenait pas,il lui a ete prete par son ami on s'est rendu compte,que ce vehicule ne presentait pas de controle technique, les pneus etaient lisses ainsi que d'autres defaillances.une enquete est en cours d'instruction et nous avons depose une plainte pour homicicide involontaire.un autre vehicule etait implique quels sont nos recours ,quelle est l'assurance qui pourrait nous aider pour prejudice moral pour la famille mon assurance personnelle?mon assurance multirisque habitation?protection juridique ou defense et recours?ou l'assurance de l'ami de ma fille? cordialement j'attends votre reponse

Par **chaber**, le **03/12/2008** à **14:42**

Je suis sincèrement désolé de l'épreuve que vous subissez.
Une enquête est en cours mais connaissez vous les circonstances de l'accident.
Ma réponse peut varier selon les responsabilités

Par **jeetendra**, le **03/12/2008** à **14:45**

bonjour, dossier complexe en perspective, qui est responsable de l'accident, la voiture est telle assurée, y a t'il une garantie individuelle conducteur, cordialement

Par **adama**, le **04/12/2008** à **13:21**

Bonjour,

Dans un accident corporel de la circulation, les assurances qui peuvent jouer sont: la responsabilité civile, de l'auteur de l'accident pour toutes les personnes blessées, à l'exclusion du conducteur qui est pris en charge par la garantie :individuelle conducteur.

Les garanties défense et recours ou protection juridique peuvent jouer si votre fille avait ces assurances là.

Elle est considérée comme conducteur, la responsabilité civile du véhicule de son ami l'exclue.

Il faut voir si l'autre véhicule impliqué n'est pas responsable pour faire intervenir l'assurance concernée.

L'assurance Multirisque habitation ne joue pas.